

« Nous avons fait notre devoir »

Nous avons pris connaissance de la décision rendue par le tribunal administratif de Cergy Pontoise suite au recours en référé suspension introduit par la commune le 25 janvier dernier contre l'arrêté en date du 22 octobre 2018 du préfet de Guyane, autorisant la société Total à réaliser cinq forages d'exploitation pétrolière sur le permis d'exploration au large de Sinnamary.

Si la commune a été déboutée sur la forme, au même titre que les organisations écologistes, il n'en demeure pas moins que l'inquiétude reste légitime et entière sur le fond. Cette décision interroge l'élu responsable et le citoyen que je suis. Le conseil municipal dans sa majorité et toutes tendances politiques confondues a voté une délibération n°2018.000606 lui donnant tout « pouvoir pour engager toutes actions permettant de surseoir aux opérations de forage au large de nos côtes ».

Je considère qu'en qualité de premier magistrat et d'élus locaux, nous avons fait notre devoir comme le prévoit la loi. Nous souhaitons protéger notre territoire, notre population et bien au-delà, notre pays la Guyane, des conséquences d'une exploitation pétrolière, notamment en ce qui concerne la production de boues toxiques inhérentes à ce type d'activité. Pis encore, nous retenons l'éventualité d'une possible marée noire, une catastrophe environnementale aux effets irréversibles sur notre fragile et si spécifique environnement amazonien.

Les immenses risques encourus sont collectifs, puisque ce ne sont pas loin de 400 km de côtes Guyanaises qui sont ainsi exposés aux nuisances potentielles de l'exploitation pétrolière, mettant sous hypothèque la faune, la flore, des secteurs économiques entiers aussi variés que la pêche, le tourisme, ainsi que la vie des communautés humaines vivant sur le littoral Guyanais.

Aujourd'hui, par cette décision qui ne nous surprend pas, nous aurons contribué à mettre en avant les conséquences de cette exploitation pétrolière au large de nos côtes maritimes.

L'absence de prise en compte des spécificités des côtes Guyanaises, en l'occurrence, la présence d'un récif Corallien à moins de 20 kms de la zone de forage. Idem, le littoral Guyanais riche de mangroves avec une faune et flore unique au monde. Notre Littoral extrêmement difficile d'accès, voire pour l'essentiel inaccessible, dont la composition faite de vasières, d'embouchures et de centaines de kilomètres de mangroves, rend quasi-impossible toutes opérations de nettoyage en cas de rejets de boues, voire de marée noire.

Avec les nouveaux moyens d'informations et d'interactions (réseaux sociaux, web tv, podcasts, etc.), cela impose désormais aux décideurs politiques de faire montre de transparence dans leurs orientations mais également d'être plus attentifs à la complexité croissante du monde.

Je retiens, qu'en matière d'industrie extractive, la consultation populaire sur ce type de projet, aurait pu être organisée dans l'intérêt général. Exigé de la transparence et plus de démocratie participative sur ces grands projets nous paraît donc être une posture responsable pour un politique.

Je rappelle que mes doutes et questionnements ont été confirmés par la décision du 7 décembre 2018 de l'Agence Brésilienne de protection de l'environnement. L'Agence a en effet formellement refusé à Total la licence que l'entreprise sollicitait pour prospector du pétrole au large de l'Amazone. Il est à souligner

qu'elle avait signifié plusieurs fois au groupe français que ses plans de gestion des risques environnementaux étaient insuffisants.

En définitive, cette décision de forage peut nous interpeller au regard des engagements du Président de la République Française, qui veut que la France soit championne de la transition énergétique. Dans le cadre de son ambitieux plan de transition énergétique qui cherche à diminuer l'impact du réchauffement climatique en s'éloignant rapidement d'une économie basée sur le pétrole. Comme il le dit avec enthousiasme notre Président : « Make our planet great again! ».

La Guyane, dispose de tous les ingrédients qui constitueront les atouts des économies à développement durable de demain (exposition solaire, eau en quantité, flore et faune peu abîmées). Il nous faut des plans et des stratégies de développement intégrant notre environnement exemple du projet vertueux de la commune de Sinnamary autour de « l'économie bleue ».

Dans un monde, où la biodiversité se raréfie à grande vitesse, la Guyane a une grosse carte à jouer, qui peut lui donner une place prestigieuse dans le monde de demain, pour peu que nous fassions preuve d'audace et d'intelligence en ne détruisant pas notre capital mais en le faisant fructifier.

Nous sommes déjà l'AVENIR ! notre Guyane a besoin de toutes ses ressources pour arriver à tracer un avenir meilleur pour sa population mais, pas à n'importe quel prix.

Vous comprendrez que, sans garanties, ni contreparties pour notre commune déjà exposée aux risques industriels technologiques : (le barrage de petit saut, l'ensemble de lancement Soyouz), que nous ne pouvions accorder un blanc-seing à cette entreprise.

Je continuerai à m'employer avec mon équipe *à œuvrer pour un développement économique harmonieux, raisonné pour Sinnamary*. Un territoire, cœur des savanes, dont la richesse de son développement naturel est au centre du projet d'Economie Bleue, déjà en tête de pont.

En ce 21ème siècle, notre modèle de développement est devenu obsolète.

« Nous devons changer de logiciel. »

Jean-Claude Madeleine
Maire de Sinnamary